



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial INTERINSTITUTIONS
TOUS LIEUX D'AFFECTATION



DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION
UNITE POLITIQUE SOCIALE - IX.B.1
PRETS A LA CONSTRUCTION

PRETS A LA CONSTRUCTION

Prochaines réunions du Comité des prêts à la construction en 1995

Date de la réunion:
Dépôt des demandes:

première semaine de juillet 1995
mercredi 17 mai 1995 (date limite)

Date de la réunion:
Dépôt des demandes:

dernière semaine d'octobre 1995
vendredi 8 septembre 1995 (date limite)

IX.B.1. **Politique sociale**

Adresse:: Commission des C.E.
Bâtiment LOI 57 - 4/56
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles

Renseignements: tél. 295.28.48



Il est porté à la connaissance du personnel qu'en application de l'article 4 § 2, 4^{ème} alinéa des Dispositions d'exécution du 17 juin 1971, modifié par la Commission le 29 septembre 1971 et le 23 janvier 1974, les montants maxima des prêts à la construction sont depuis le 8 juillet 1993, les suivants:

Fonctionnaire sans enfant	1.838.000 FB
Fonctionnaire avec 1 enfant	1.992.000 FB
Fonctionnaire avec 2 enfants	2.145.000 FB
Fonctionnaire avec 3 enfants	2.298.000 FB
Fonctionnaire avec 4 enfants	2.451.000 FB
Fonctionnaire avec 5 enfants	2.605.000 FB
Fonctionnaire avec 6 enfants et plus	2.758.000 FB

Le Comité des prêts à la construction attire l'attention des bénéficiaires d'un prêt sur le fait que tout changement d'affectation, vente, location, sous-location, du bien objet du prêt doit être porté, par écrit, à la connaissance du secteur "Prêts à la construction" - Commission des CE. - Unité Politique sociale IX.B.1 - à Bruxelles.

Il précise, en outre, que le montant du prêt hypothécaire contracté, si nécessaire, auprès d'un organisme tiers pour financer le bien objet du prêt de la CEE doit correspondre au montant repris dans la demande de prêt.

Le Comité rappelle aussi que, conformément aux articles 6 § 6 et 7 § 1 des Dispositions d'exécution, des contrôles d'occupation du bien sont actuellement effectués par le secteur "Prêts à la construction".

Le personnel est également informé que, pour des raisons budgétaires, la Commission a décidé de continuer de gérer l'attribution des prêts "R.P.-A." (Rachat de Prêts Antérieurs) jusqu'à une date ultérieure.

IXJB.1.

Politique sociale

Adresse: LOI 57 - 4/56

Renseignements: tél. 52848

POUR TOUT RENSEIGNEMENT PRELIMINAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER, DANS VOTRE INSTITUTION, LES MEMBRES DU COMITE DES PRETS A LA CONSTRUCTION, DONT VOICI LA LISTE:

COMPOSITION DU COMITE DES PRETS A LA CONSTRUCTION
AU 11^e AVRIL 1995

Président : Mme M. TIRANI (COMMISSION)

Président suppléant : M. R. MIJIKR (COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL)

	<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
COMMISSION	MIL. SION	M. J.P. RAES
	Mme I. LINKE-PINT	Mme E. CARON
	M. F. COMOLIO	M. H.-W. SCHMIDT
	M. E. BROVELLI	M. A. JANSEN
PERSONNEL DE LA COMMISSION	M. D. DIAS FERREIRA	M. P. SOREE
	M. O. HOEBANX	M. Ant. T. AMOS
	M. Ch. LOOSHIN	M. Ph. DE FAYS
	Mme E. DILGER	M. G. VANNI
COUR DE JUSTICE	M. Ph. DE HOVRE	M. D. MASON
PERSONNEL DE LA COUR DE JUSTICE	M. Yv. STELLA	Mme M. PINHEIRO
PARLEMENT EUROPEEN	Mme S. MAZZI	Mme J. FLEURKE
PERSONNEL DU PARLEMENT EUROPEEN	M. Cl. FRANCESCHIN	Mme Elfr. TREPESCH
CONSEIL	M. D. DULBECCO	Melle I.
RULLKOETTER		
PERSONNEL DU CONSEIL	M. M. GOEBEL	Mme S. DREWS
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	M. N. OUSEN	Mme C. CHARLES-
PIECK		
PERSONNEL DU C E S	M. T. DI ROCCO	M. I. PEOUDIS
COUR DES COMPTES	M. G. CORTIVO	Mme V. FOESSEL
PERSONNEL DE LA COUR DES COMPTES	Mme P. RATTIGAN	Mme A. ANTINORI

o o o

SECRETARIAT DU COMITE DES PRETS : Mme G. NELIS, Loi 57 4/60, tel 59769 (Commission)
RAPPORTEUR : M. CH. HAUWAERT, Loi 57 4/56, tél. 53399 (Commission)